

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Constatation de la reconstitution des capitaux propres

SAS LI VIGNI FIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 273 Avenue du Maine, 72190 Saint-Pavace
RCS Le Mans 917 771 982

Assemblée Générale Extraordinaire du 05/06/2026

Les associés de la société SAS LI VIGNI FIT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents : Didier LI VIGNI, propriétaire de 50 actions ; Alexandre LI VIGNI, propriétaire de 25 actions ; Clément LI VIGNI, propriétaire de 25 actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Clément LI VIGNI, Président de la société.

Le Président rappelle : - qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2023, les associés ont décidé la poursuite de l'activité sociale malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social ; - que les comptes clos au 30 septembre 2024, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2024, font apparaître un bénéfice ayant permis la reconstitution des capitaux propres de la société.

Résolution unique

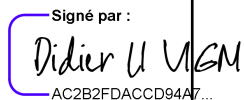
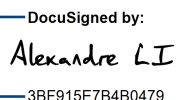
L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à hauteur au moins égale à la moitié du capital social.

En conséquence, l'Assemblée décide de demander l'inscription modificative correspondante au Registre du Commerce et des Sociétés afin de faire supprimer la mention relative à la perte de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Saint-Pavace, le 05/06/2026.

Signatures des associés :

Didier LI VIGNI	Alexandre LI VIGNI	Clément LI VIGNI
Signé par :  AC2B2FDACCD94A7... 05/06/2026	DocuSigned by:  3BF915E7B4B0479... 05/06/2026	DocuSigned by:  A413F8EA600E4CB... 05/06/2026